

Le 14 septembre 2017

**CONVOCACTION à L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE 2018**

Vous êtes conviés à assister à l'Assemblée Générale extraordinaire 2018 du Comité Départemental de Tourisme Equestre du Val d'Oise (CDTE 95) qui aura lieu le :

Lundi 16 octobre 2017 - 20 heures

**Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle
106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE**

Ordre du jour :

- Point N°1 : Proposition de modifications des statuts types FFE de 2009 du CDTE 95,
- Point N°2 : Adoption des statuts types fédéraux FFE 2017 pour le CDTE 95,
- Point N°3 : Proposition de modifications du règlement intérieur type FFE de 2009 du CDTE 95,
- Point N°4 : Adoption du règlement intérieur type FFE de 2017 pour le CDTE 95,
- Questions diverses (Seules les questions diverses formulées par écrit et expédiées 10 jours ouvrables avant l'assemblée générale, date du cachet de La Poste faisant foi, seront étudiées).

Le bureau des votes sera ouvert à compter de 17 heures jusqu'à 20 heures 15.

Conformément à nos statuts et règlement intérieur article XX, un quorum de 1/4 des adhérents centres équestres à jour de cotisation 2018 à la FFE et représentant au moins la moitié des voix 2017 doit être atteint pour que l'Assemblée délibère valablement.

PAS DE POSSIBILITE DE PROCURATION, Les votes sur place ou par correspondance sont autorisés.

Les documents faisant l'objet d'un vote sont consultables sur le site : www.equitation95.com

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale sera à nouveau convoquée, sans limite de quorum le :

Lundi 06 novembre 2017 à 19 heures 30 au siège social du CDTE 95.

Attention : ce document tient lieu de convocation pour le lundi 06 novembre 2017 en cas de non quorum le jour même. Le bureau des votes sera ouvert de 16 heures à 19 heures 45.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



François LEJOUR